

BENALLA : « NI POLICIER NI GARDE DU CORPS DU PRÉSIDENT »

► Auditionné à la commission des lois du Sénat, l'ex-chargé de mission de l'Élysée a déclaré avoir « l'impression » d'être « instrumentalisé à des fins politiques »

► Alexandre Benalla a choisi de répondre aux questions par de longues interventions détaillées

► Bien préparé à cette confrontation, le jeune homme a commencé par s'excuser auprès des sénateurs des propos qu'il a tenus à leur rencontre

PAGE 8

A la commission d'enquête du Sénat, mercredi 19 septembre.

JULIEN DANIEL/MYOP POUR « LE MONDE »



Benalla : « ni policier ni garde du corps »

Face aux sénateurs, l'ex-collaborateur du président se définit comme le « coordinateur » chargé de logistique

Décidément, Alexandre Benalla est souvent là où on ne l'attend pas. Alors que la commission d'enquête du Sénat se préparait à une audition musclée, avec celui qui avait traité son président Philippe Bas de « petit marquis », elle a fait face à un jeune homme de 27 ans au visage contrit. Exprimant son « profond respect pour le Sénat et les sénateurs » ainsi que « pour les institutions », l'ex-chargé de mission de l'Élysée a présenté ses excuses pour ses insultes proférées. « J'ai été bien élevé, j'ai un profond regret pour les propos que j'ai pu avoir à votre intention, quelle que soit la pression, on ne s'en prend pas aux hommes », a-t-il déclaré, la voix grêle, presque fluette.

On était plus proche, mercredi 19 septembre, du Alexandre Benalla version plateau de TF1 en juillet – lunettes fines, costume impeccable, barbe rasée de près – que de celui de France Inter en septembre, qui exprimait tout son mépris pour les sénateurs. « J'ai ressenti un acharnement, j'ai eu l'impression que des personnes se sont servies des institutions à des fins politiques », s'est-il justifié. Pour faire face aux questions de la commission d'enquête – qui n'avait pas terminé son audition au moment du bouclage de cette édition –, celui par qui le scandale est arrivé avait manifestement préparé avec soin ses réponses, commençant toutes ses phrases par l'anaphore « pour être très précis... », provoquant à la longue les rires de l'assemblée.

Alors que les parlementaires cherchent à définir le rôle exact de ce chargé de mission aux attributions à géométrie variable, selon les auditions, Alexandre Benalla était venu avec la ferme intention d'expliquer qu'il n'avait pas occupé de fonction de sécurité auprès d'Emmanuel Macron. « Je n'ai jamais été le garde du corps d'Emmanuel Macron », a-t-il martelé à plusieurs reprises, sous serment, englobant à la fois la campagne présidentielle et sa période à l'Élysée. Il a justifié sa « proximité physique » avec le chef de l'État sur le terrain par son rôle de coordinateur du déplacement.

À la demande de la commission, le jeune homme a listé ses cinq fonctions au Palais : l'organisation des déplacements en France, des événements à l'Élysée, des déplacements privés du chef de

l'État, la coordination des services de sécurité et la gestion des cadeaux, offerts ou reçus, par la présidence. En garde à vue, il s'était attribué devant les policiers une autre mission : « La mise en place de la réforme du GSPR, décidée par M. Macron, sur ma proposition. »

Enfin prolifère

C'est cette dernière tâche, aux contours flous, qui faisait craindre aux forces de l'ordre une forme de « privatisation » de la sécurité du président, par ce chargé de mission envahissant. Interrogé sur ses frictions avec les policiers, relatées par plusieurs témoins, M. Benalla a minimisé les inquiétudes que pouvait susciter son projet. « En réalité je n'ai eu un problème de communication qu'avec deux hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur, opposé pour des raisons corporatistes », a-t-il balayé.

Les sénateurs se sont particulièrement attachés à comprendre les raisons exactes de la délivrance d'un permis de port d'arme par la préfecture de police de Paris – pour des « missions de police » comme le précise le document. Une série de questions en rafale, qui a poussé M. Benalla dans ses retranchements. « Le port d'arme n'était pas lié à la sécurité du président de la République, mais à ma sécurité personnelle », a-t-il fini par assurer, provoquant un murmure d'incrédulité dans l'assistance. Interrogé avec obstination sur le fait de savoir s'il avait porté son arme – un Glock – lors des déplacements publics du chef de l'État, le chargé de mission a d'abord botté en touche avant de finir par concéder : « Il a pu arriver que j'aie une arme sur moi, si je venais directement de mon domicile. » Idem pour les déplacements privés d'Emmanuel

Macron, lors desquels M. Benalla pouvait être armé. « Je n'avais pas une fonction opérationnelle de sécurité », a-t-il scandé en retour à plusieurs reprises.

Sur sa détention d'un badge d'entrée de l'Assemblée nationale, l'ex-chargé de mission a justifié à nouveau ce passe-droit par l'utilisation de la salle de sport du Palais-Bourbon. Une justification qui n'a pas convaincu les parlementaires. Mais c'est peut-être sur les conditions de son recrutement, que le chargé de mission s'est fait le plus flou. La semaine passée, François-Xavier Lauch, le chef de cabinet de l'Élysée et donc son supérieur direct, avait expliqué devant la commission être à l'origine de cette embauche, à la suite d'une sollicitation de M. Benalla. Le principal intéressé a donné une autre version, mercredi 19 septembre, des condi-

« J'ai eu l'impression que des personnes se sont servies des institutions à des fins politiques »

ALEXANDRE BENALLA

tion dans lesquelles il est entré au Palais, confirmant à demi-mot l'intervention directe du chef de l'État. Selon lui, il s'agissait de « l'issue normale » de son rôle de « directeur de la sûreté et de la sécurité » d'En marche ! pendant la campagne. « On m'a fléché sur la chefferie de cabinet, sûrement le président ou Alexis Kohler [le secrétaire général]... », a-t-il estimé, expliquant n'avoir rencontré

M. Lauch qu'après son embauche. Au fur et à mesure de l'audition, M. Benalla qui avait menacé de garder le silence s'est finalement montré assez prolifère, n'invoquant jamais le secret-défense pour se défilier, comme son avocat l'avait suggéré. Les quelques deux heures de questions-réponses ont permis de dresser le portrait d'un simple chargé de mission, qui s'est défini lui-même comme « le niveau le plus bas » à l'Élysée, mais qui était omniprésent dans l'organisation de la vie publique et privée du président de la République. Un pouvoir conséquent, aux contours toujours peu clairs, et qui contraste fortement avec sa vie d'aujourd'hui. Quand un sénateur l'a interrogé sur son métier actuel, l'ex-proche d'Emmanuel Macron a répondu, lapidaire : « Pôle emploi ». ■

NICOLAS CHAPUIS



Lors de l'audition d'Alexandre Benalla, au Sénat, le 19 septembre. JULIEN DANIEL/MYOP POUR « LE MONDE »

La communication contre-productive de l'exécutif

Les vives critiques du gouvernement contre la commission d'enquête du Sénat ont contribué à remettre l'affaire Benalla dans la lumière

Mais que diable, sont-ils allés refaire dans cette galère ? Après un été horribilis, l'exécutif espérait que la rentrée du gouvernement permettrait de faire oublier l'affaire Benalla. Mais, contre toute attente, le pouvoir lui-même a remis dans la lumière l'ancien chargé de mission de l'Élysée, par une communication pour le moins contre-productive.

Ces derniers jours, alors qu'ont repris les auditions de la commission d'enquête parlementaire du Sénat, plusieurs ministres ont attaqué à l'unisson le travail des sénateurs. Sur RTL, le 11 septembre, Benjamin Griveaux, le porte-parole du gouvernement et macroniste de la première heure, a dénoncé la « campagne politique personnelle » du président de la commission des lois, le sénateur (LR) Philippe Bas. Le lendemain, sur France Inter, la ministre de la justice elle-même, Nicole Bellou-

bet, a dénoncé « l'instrumentalisation » politique de l'affaire par la majorité de droite au Sénat, invoquant le principe de séparation des pouvoirs. Des arguments que la garde des sceaux a développés dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 16-17 septembre.

Emmanuel Macron lui-même a remis un pied dans l'affaire Benalla. Le président de la République s'en est en effet mêlé, en téléphonant à Gérard Larcher, le 11 septembre, comme l'a révélé *L'Obs*. Un geste que le chef de l'État a revendiqué dès le lendemain en conseil des ministres : « J'ai téléphoné hier au président du Sénat pour lui rappeler que la Constitution impose les principes de la séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence », a expliqué Emmanuel Macron, selon *Le Canard enchaîné* publié mercredi 19 septembre.

Un appel dénoncé par l'opposition, mais défendu par les troupes

macronistes. Le chef de l'État souhaitait rappeler au président du Sénat que « la Constitution française doit être respectée », et en aucun cas faire « pression » sur son interlocuteur, a assuré Christophe Castaner le 14 septembre, lors de la conférence de presse de rentrée du mouvement La République en marche qu'il dirige.

Programme de travail chargé

Mais « si certains pensent qu'ils peuvent s'arroger un pouvoir de destitution du président de la République, ils sont eux-mêmes des menaces pour la République », a poursuivi le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement. Avant d'insister : « Une commission d'enquête qui aurait des ambitions politiques et penserait qu'elle pourrait jouer de ses fonctions de contrôle du gouvernement pour faire tomber un président de la République commettrait une faute constitutionnelle. »

Mercredi 19 septembre, dès le début de l'audition d'Alexandre Benalla devant le Sénat, Philippe Bas, le président de la commission d'enquête, a tenu à apaiser les tensions et à lever les doutes. « Comme nous le faisons avec toutes les personnes mises en examen, il n'y aura donc pas de questions sur des décisions qui relèveraient de la justice. Par exemple, sur les faits qui donnent lieu à une enquête judiciaire dont fait l'objet Alexandre Benalla. Nous ne donnerons aucune précision sur des actes du président de la République. Nous sommes tenus à ces doubles règles au nom de la séparation des pouvoirs », a déclaré d'entrée de jeu le sénateur de la Manche.

Cette communication offensive et politique de l'exécutif interroge une partie des proches du chef de l'État. « S'il voulait maintenir un cordon sanitaire entre Emmanuel Macron et son ancien collaborateur, l'exécutif aurait dû se

désolidariser d'Alexandre Benalla et le laisser monter seul au front contre le Sénat », commente un conseiller de l'Élysée, « là ils ont pissé contre le vent, etc... se font mouiller ».

D'autant qu'avant de partir en vacances, début août, l'Élysée pensait avoir trouvé la parade pour que le sparadrap Benalla ne lui colle plus à la peau. L'ancien chargé de mission avait été licencié et l'affaire confiée à la justice. Sur le plan politique, elle n'avait donc plus de raison de perturber outre mesure l'exécutif, pensait-on dans l'entourage de chef de l'État.

La réforme constitutionnelle, dont l'examen à l'Assemblée nationale avait été suspendu le 22 juillet dans la foulée des révélations sur l'affaire, n'avait pas été inscrite à l'agenda parlementaire de l'automne. Une manière de priver ainsi l'opposition d'une nouvelle tribune sur le sujet. Qui

plus est, une partie de la réorganisation de l'Élysée, qu'Emmanuel Macron avait promise pour parer aux « dysfonctionnements » révélés, a été annoncée mi-septembre. L'exécutif pouvait désormais se consacrer à sa tâche, avec un programme de travail très chargé (plan pauvreté, plan hôpital, budget...), « autant de réformes qui intéressent les Français bien plus que Benalla », voulait-on croire à l'Élysée.

Dans ce contexte, espérait-on dans l'entourage du président, la reprise des auditions par la commission d'enquête sénatoriale, mercredi 12 septembre, aurait une audience limitée. Encore aurait-il fallu que les différents protagonistes de cette affaire jouent profil bas. Il s'est passé exactement l'inverse : « Ils ont remis deux balles dans la machine », résume, atterré, un proche du président de la République. ■

VIRGINIE MALINGRE